Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260702-2026_53-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Département des Côtes d'Armor**

LOCARN
CÔTES D'ARMOR

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LOCARN

## Séance ordinaire du 2 juillet 2026

**Date de convocation**
29/06/2026

**Date d'affichage**
29/06/2026

**Nombre de conseillers**
En exercice : 11
Présents : 9
Absents : 2
Procurations : 0

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCARN, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Présents :** C. DE QUELEN, P. LEBOURG, C. CIVI, P. MANSAN, C. DALLONGEVILLE, C. BECHET, P-A. MARTINEZ, C. BONARD, M. LOUEDEC
**Absents excusés :** L. CROSNIER, F. LEYOUR
**Absents non excusés :**

**Secrétaire de séance :** P-A. MARTINEZ

**N° 2026-53**

**Demande d'achat de parcelle communale – dossier Blérem Ar Sall**

Le Maire expose au Conseil Municipal :

La commune a été saisie d'une demande de la part de Monsieur LE GALL Léo sollicitant l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant au domaine privé de la commune, cadastrée section ZH n° 81, située à à Blérem Ar Sal.

Le demandeur souhaite acquérir cette parcelle pour réaliser un assainissement non collectif.

Monsieur le Maire précise que cette parcelle ne présente plus d'utilité directe pour les services communaux ou pour le public. Les parties se sont entendues sur un prix de vente de 1 €/m$^2$.

Tous les frais annexes (frais de géomètre, frais de notaire) seront intégralement à la charge de l'acquéreur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de vendre la parcelle communale ZH 81 au profit de Monsieur LE GALL Léo.
- **FIXE** le prix de vente à la somme de 1 €/m$^2$.
- **DIT** que l'ensemble des frais de géomètre, d'acte notarié et d'enregistrement afférents à cette vente seront à la charge exclusive de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260702-2026_53-DE

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Christophe DE QUELEN

